

## HADOPI - FICHE DE POSTE

<b>Direction d'emploi</b>	Direction des études et de l'offre légale (DEOL)
<b>Intitulé du poste</b>	Ingénieur expert (H/F)
<b>Catégorie d'emploi</b>	A1
<b>Date de recrutement</b>	Immédiate
<b>Contrat</b>	Contractuel – Fonctionnaire par voie de détachement
<b>Rémunération</b>	En fonction de l'ancienneté professionnelle

### I. Présentation de l'Hadopi

Créée par la loi du 12 juin 2009, l'Hadopi est une autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale, lui conférant la capacité d'accueillir comme collaborateurs des fonctionnaires et des magistrats de l'ordre judiciaire (en position de détachement ou de mise à disposition) et à recruter du personnel sous contrat de droit public.

La Haute Autorité, composée d'un Collège de neuf membres et d'une Commission de Protection des Droits de trois membres se voit confier pour missions :

- L'encouragement au développement de l'offre légale et l'observation de l'utilisation licite et illicite des œuvres et des objets auxquels est attaché un droit d'auteur ou un droit voisin sur les réseaux de communications électroniques utilisés pour la fourniture de services de communication au public en ligne ;
- La protection de ces œuvres et objets à l'égard des atteintes à ces droits commises sur les réseaux de communications électroniques utilisés pour la fourniture de services de communication au public en ligne.
- La régulation et veille des mesures techniques de protection et d'identification des œuvres et objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin.

Pour l'exercice de ses attributions, la Haute Autorité dispose de services et d'agents publics assermentés. Un secrétaire général est chargé du fonctionnement et de la coordination des services sous l'autorité du président.

**Les agents de l'Hadopi exercent leurs missions dans un immeuble indépendant situé 4 rue du Texel dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.**

Dans le cadre de la loi audiovisuel, l'Hadopi et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) vont fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour créer un nouveau régulateur aux compétences élargies, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom). Les agents de l'Hadopi rejoindront le siège du CSA situé tour Mirabeau dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

## II. Rôle de la direction des études et de l'offre légale

Cette direction réunit l'ensemble des fonctions et postes liés à la mise en œuvre des missions légales de la Haute Autorité en matière d'observation des usages licites et illicites et d'encouragement au développement de l'offre légale (Art. L. 331-23 du CPI), ainsi que de la veille dans le domaine des mesures techniques de protection et d'identification (Art. L. 331-31 du CPI).

Les activités de cette direction se répartissent selon deux pôles :

- **Un pôle dédié à l'observation et aux mesures des usages en ligne**, agissant notamment dans le cadre des missions générales d'observation et de veille de l'Hadopi. Ce pôle applique différentes méthodologies d'observation pour éclairer les thèmes retenus dans le programme de travail de la direction et assure l'exploitation statistique notamment des données anonymes issues du processus de la réponse graduée.  
Ce pôle a vocation à alimenter toutes les activités de l'Hadopi.

Ce pôle assure la production d'indicateurs relatifs aux usages d'œuvres culturelles sur Internet, notamment ceux prévus par décret (Art. D. 331-54-1 du CPI). Il est chargé de la veille dans le domaine des mesures techniques de protection et d'identification.

- **Un pôle consacré à la sensibilisation et à l'accompagnement des publics**, agissant notamment dans le cadre de la mission d'encouragement au développement de l'offre légale de l'Hadopi. Il développe des outils et des guides à destination de publics particuliers (dans le domaine de la création, de l'éducation ou de l'entrepreneuriat culturel par exemple) et du grand public. Il propose et engage des partenariats institutionnels visant à conduire des actions d'information et de sensibilisation en vue de la promotion de l'offre légale.

Ce pôle assure la mise en œuvre de la procédure de labellisation des offres légales (Art. R. 331-47).

## III. Attribution du poste d'ingénieur expert

Le poste d'ingénieur expert est placé sous l'autorité du directeur de la direction des études et de l'offre légale.

Il est chargé de la définition, de la gestion et de la valorisation du patrimoine numérique, et de la politique de gestion des données de l'institution. Il agrège les données produites par l'institution, et agrège, achète ou coordonne l'achat, le cas échéant, des données externes pertinentes.

Il valorise les données (compilation, hiérarchisation, production d'analyses).

Il conduit des projets d'analyse et d'observation dans le domaine de la protection des droits sur Internet. Il conçoit et met en œuvre des protocoles de collecte de données autorisée et automatisable, portant notamment sur la diffusion illicite des œuvres.

Il contribue à la veille sur :

- les différents sujets ayant trait aux réseaux internet et à la technologies web, notamment dans la protection des contenus et de la lutte contre le piratage : moyens de blocage de site (blocage IP, DNS) et mesures de contournement, les mesures techniques d'identification des contenus (comme le *watermarking*, le *fingerprinting* ou l'usages des métadonnées), etc.
- des sujets plus prospectifs non directement liés à la lutte contre le piratage, comme par exemple l'intelligence artificielle et les algorithmes, la blockchain et ses applications (bitcoin, NFT, etc.), le web décentralisé, etc.

Son conseil technique peut être sollicité pour informer le Collège et son président, le secrétaire général et les autres directions, sur toutes les problématiques techniques soulevées par les missions de l'institution, notamment dans les domaines de la protection des œuvres, de la régulation des mesures techniques de protection (MTP) et de l'évaluation des systèmes de reconnaissance de contenus.

Il peut être amené à représenter l'institution à l'extérieur lorsque les sujets traités relèvent de son domaine de compétence.

Il veille à l'application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. À cette fin, l'ingénieur expert fait l'objet d'une habilitation et d'une assermentation.

## **IV. Profil du Candidat souhaité**

### **Compétences requises et formation :**

- formation d'ingénieur ou Bac+5 ou équivalent, expériences professionnelles significatives ;
- compréhension de la mission de l'Hadopi et de son contexte dans la société de l'information ;
- connaissance et maîtrise des différentes techniques de protection des contenus ;
- expérience de direction dans des domaines à dominante technique ou numérique ;
- expérience en pilotage et gestion de projets et prestataires ;
- maîtrise des systèmes d'information, numériques et informatiques ;
- connaissances en définition et mise en œuvre de protocoles d'observation ;
- connaissance des écosystèmes de la création, et de la diffusion licite ou illicite d'œuvres culturelles ;
- vision et compréhension des technologies récentes ;
- la maîtrise de notions juridiques en lien avec la diffusion et la protection des contenus en ligne serait un plus ;
- bonne maîtrise de l'anglais, à l'écrit comme à l'oral.

### **Qualités souhaitées :**

- forte curiosité et goût pour l'innovation technologique ;
- rigueur, probité ;
- rapidité d'adaptation, autonomie ;
- capacité d'analyse et esprit de synthèse ;
- capacité de négociation ;
- pragmatisme ;
- disponibilité ; implication dans l'exercice des missions confiées ;
- curiosité, appétence pour les nouvelles technologies ;
- faculté d'écoute et pédagogie.

## **V. Correspondant à contacter :**

Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être adressées aux ressources humaines, avec le rappel de l'intitulé du poste, par courrier électronique uniquement à [recrutement@hadopi.fr](mailto:recrutement@hadopi.fr)